

Opération Ferti-Mieux Vif argent Deux-Sèvres

Zone d'action : Bassin versant de l'Argent

Pré-label : 1995

1^{ère} attribution du Label : 1998

16 000 ha de superficie totale, dont **15 000 ha de SAU**

350 agriculteurs

Elevage intensif

Situation en zone vulnérable

Pour quels enjeux ?

- *vocation touristique, environnementale*
- alimentation en eau potable
- 13 communes concernées
- teneur moyenne en nitrates 40-60 mg/l

AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

Les partenaires

Agriculture

Les agriculteurs
Chambre d'Agriculture
Chambre Régionale d'Agriculture
FDCUMA
CIVAM du Haut Bocage
CANA
CAVAC
Etablissements Bienaimé

Eau

Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Association ADQAE
CAEDS
Syndicat du Val de Loire

Administration

DDAF

DDASS

DIREN

DSV

Collectivités

Conseil Général
Conseil Régional
4 Maires

Enseignement

IREO
LEGTA de Bressuire
Maison familiale de Bressuire

Autres partenaires

ADEME
Association Alevin Bressuirais
Conseil Supérieur de la Pêche

Contact : Lionel GRANDEMANGE - Philippe BLONDEAU

Chambre d'agriculture des Deux Sèvres - 81 rue Chachon - 79300 BRESSUIRE

Tél. : 05 49 81 24 50 - Fax : 05 49 74 10 64

E-Mail : accueil@deux-sevres.chambagri.fr

La zone d'action

1. Le milieu

Le bassin versant de l'Argent s'étend sur 16 000 ha sur deux cantons du Bocage (Mauléon et Cerizay) au nord des Deux-Sèvres et comprend principalement **8 communes**.

Culminant à plus de 200 m dans la partie sud-ouest, son relief est assez marqué avec une succession de vallons traversés par un **réseau hydrographique très dense** comprenant l'Argent, la Scie et la Motte.

Situé sur les contreforts du Massif Armoricain, le bassin versant repose sur des formations géologiques qui comprennent des schistes et des granites, faisant alterner des **sols sableux et sablo-limoneux sur granites et des sols plus limoneux pour les plus profonds (80 cm) sur schistes**.

L'imperméabilité des roches entraîne une omniprésence de l'eau en surface avec un chevelu considérable (fossés, sources, ruisseaux, rivières, plans d'eau), tandis que la circulation souterraine se fait par les failles sur granite ou à travers les parties sableuses. Ainsi, il n'y a pas de nappes phréatiques dans le sens habituel du terme mais des **nappes d'eau superficielles qui alimentent les puits**.

Le principal problème de ces sols est **l'hydromorphie**. Cela aboutit à la formation de mouillères ou de prairies humides. Pour y remédier, le drainage est utilisé sur plus de 1000 ha.

Le climat, de type océanique présente une pluviométrie assez forte (850-900 mm en moyenne annuelle) avec un maximum durant la période d'octobre à mars, où le bilan hydrique est largement excédentaire (350 mm).

2. L'activité agricole

Les 350 exploitations de la zone couvrent l'ensemble du bassin pour une **SAU de 15 000 ha**. L'activité est essentiellement consacrée à **l'élevage bovin** puisqu'on y trouve 20 % du cheptel bovin du département. Le bovin allaitant reste le mieux représenté dans le Bocage et concerne 84 % des exploitations. **L'élevage hors-sol**, qui s'est développé depuis les années 60, est également très implanté (50 % des exploitations), avec des productions très variées. L'aviculture et la cuniculture constituent en particulier un enjeu économique très important sur la zone.

Les surfaces fourragères sont prépondérantes et occupent près de 80 % de la SAU.

66 % des surfaces sont en **prairies** dont 22 % en **prairies naturelles**. Le **maïs ensilage** représente 14 % des surfaces et les **céréales**, 18 % et les principales rotations sont maïs/maïs/ray-grass et blé-maïs/prairie temporaire.

3. Les enjeux

Les problèmes de la dégradation de la qualité des eaux et du paysage bocager dans cette région d'élevage se posent réellement.

Les eaux superficielles du Bassin de l'Argent sont de mauvaise qualité tant d'un point de vue physico-chimique (présence de nitrates, phosphates, ammonium), que d'un point de vue bactériologique. Les analyses d'eau réalisées par la DDASS en deux points sur l'Argent mettent en évidence une pollution caractérisée par **des pics de concentration en nitrates saisonniers**. Les concentrations oscillent entre **40 et 60 mg/l en fonction des années et dépassent régulièrement les 50 mg/l en hiver**. Une étude menée en 1991 montre la place prépondérante de l'activité agricole dans la pollution de "l'Argent". En second lieu, viennent les 3 abattoirs de volailles (poulet, dinde, canard) situés à l'aval du bassin, qui doivent épandre 2000 m³ d'eaux usées brutes par jour sur les terres agricoles voisines.

Ainsi, même s'il n'y a pas d'enjeu eau potable directement sur ce secteur (le réseau d'adduction d'eau se faisant à partir de ressources extérieures au bassin versant), **l'amélioration de la qualité de l'eau pour le tourisme est une nécessité**.

L'alimentation en eau de boisson des animaux et de certains particuliers non raccordés au réseau à partir des puits et forages individuels constitue le deuxième enjeu "eau".

Acteurs et financement

Le budget annuel oscille entre **320 et 420 000 Francs (48 786,69 à 64 028,59 E)** depuis 1994. Le financement de ce programme est assuré par la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'ADEME.

Diagnostic agronomique et plans d'actions

1. Identification et hiérarchisation des situations à risque

Des enquêtes ont permis de dresser un état des lieux de l'agriculture sur le bassin versant et d'établir un diagnostic.

Elles ont permis de mettre en évidence les risques majeurs pour la qualité de l'eau sur le bassin de l'Argent :

- *les risques structurels*, liés à la vulnérabilité du milieu (lessivage et ruissellement importants),
- *les risques fonctionnels*, liés au système de production,
- *les risques comportementaux*. Les principaux freins au changement sont l'absence de "culture" agronomique, la méconnaissance des mécanismes de pollution, la forte charge de travail qui conduit les agriculteurs à épandre au plus vite les effluents et à manquer de disponibilité...

La problématique est liée au développement **des élevages** : la zone, classée Zone Vulnérable au regard de la Directive nitrates, est au seuil de l'excédent structurel (50 % des hors-sol volaille sont en excédent d'azote organique). 30 % des exploitations sont intégrées dans le PMPOA et presque toutes sont intégrables à terme. Les déjections de bovin sont épandues sur place. Les lisiers de canards, lapins et veaux de boucherie sont souvent exportés chez les agriculteurs voisins, tandis que l'exportation de fumiers de volailles se développe vers les zones céréalières.

Les principaux risques sont liés d'une part à la **pollution ponctuelle** aux abords des bâtiments (capacités de stockage trop faibles) et d'autre part à la **pollution diffuse** sur les terrains d'épandage :

- *mauvaise maîtrise des effluents d'élevage* (méconnaissance de la valeur des effluents d'élevage et des quantités épandues, non prise en compte des apports organiques, matériel d'épandage inadapté),
- *surfertilisation du maïs*,
- *rendements faibles et irréguliers*.

Les risques sont limités grâce à la forte implantation de **prairies** qui entraîne un faible pourcentage de sols nus en hiver, et le maillage de **haies**.

2. quelles priorités pour quelles actions à mener ?

L'objectif est de réduire les pertes par ruissellement et lessivage en visant :

- **une meilleure gestion des effluents d'élevage** : répartition des épandages, compostage des engrais de ferme avec création d'une CUMA régionale (programme financé par l'ADEME),
- la réduction de la **fertilisation minérale**,
- **l'exportation des effluents avicoles** : environ 5 % des fumiers de volaille du bocage sont exportés vers les zones céréalières, souvent en échange de pailles, habituellement achetées, la réhabilitation de l'usage des haies, talus et prairies en bord de cours d'eau afin de limiter l'effondrement des berges et l'accès aux animaux.

Fondement du conseil

1. Fertilisation des cultures

Le conseil s'appuie sur 2 sources de références en matière de connaissance des fournitures en azote des sols.

- Le réseau de l'opération « Pilote Azote » pour l'ensemble du Bocage en Deux-Sèvres. Il concerne les parcelles recevant des apports réguliers et fréquents en effluents d'élevage, en particulier les fumiers et les lisiers de volailles. Un dispositif comprenant des témoins « zéro azote » ainsi que des comparaisons de différents tonnages d'effluents a permis d'obtenir des références entre 1991 et 1994 sur quelques cultures.
 - maïs : 1991 à 1994
 - blé d'hiver : 1992 à 1994
 - ray-grass : 1993 à 1994.

Pour la fertilisation azotée des céréales les références sont complétées par des mesures de reliquats sortie hiver fournies par les organismes économiques et la Chambre d'Agriculture.

Par ailleurs, depuis 2 années, la validation des indicateurs visuels (bande double densité) est en place sur les parcelles de démonstration pour ajuster les dates d'apport d'azote sur blé d'hiver

2. Gestion des effluents organiques

Plusieurs types de suivi sont assurés, sur la base de différents outils :

- Réalisation de plans d'épandage en lien avec les exploitations intégrées dans le PMPOA.
- Contrôle du matériel d'épandage pour différents types de fumiers et diffusion de conseils sur le réglage pour épandre la dose préconisée
- Développement de conseils de fumure à partir d'outils informatisés pour optimiser la valorisation des effluents à l'échelle de l'exploitation :
 - solde CORPEN

- plan de fumure prévisionnel avec le logiciel « Clé de Sol » dont le paramétrage est régionalisé (fourniture du sol en azote, phosphore, et potasse selon les types de sol et en fonction des analyses de déjections).

- Suivi de chantiers de compostage pour évaluer l'évolution des valeurs agronomiques des produits (état initial et état final).

3. Gestion de l'interculture

Des expérimentations sont mises en place pour évaluer l'impact des cultures intermédiaires piège à nitrates et les conditions d'implantation dans les cultures de maïs (R.G.A., seigle, R.G.A. + Trèfle violet).

Conseil et communication

1. Vers les agriculteurs

- stratégie collective

Ce conseil est réalisé via l'**organisation de journées de démonstration** (épandeurs, Jubil...), **de sessions de formation** portant sur des sujets variés (bâtiments, compostage, fertilisation, utilisation des fumiers et lisiers, boues de stations d'épuration, eaux des abattoirs), **de réunions d'information sur le terrain** dans les fermes de références ou non, ou **encore de réunions communales** avec calcul du solde CORPEN.

L'action diffuse des **fiches techniques mensuelles** portant sur la fertilisation (maïs, prairies, céréales et colza) et le compostage, un bulletin « Le Fil Argent », bimensuel distribué auprès des 350 agriculteurs de la zone ainsi qu'aux prescripteurs et à tout public intéressé.

- stratégie individuelle

Le conseil individuel s'articule autour :

- d'actions sur les épandages d'engrais de ferme (pesées d'épandeurs, réglage du matériel, analyses des produits, contrôle de la répartition, travail en coordination avec la FDCuma),

- d'essais réalisés sur le compostage puis suivi technique et économique avec la FDCuma, permettant d'élargir le cercle des composteurs. Cela a abouti à l'acquisition d'un composteur par la Cuma du Bocage en mars 99,

- d'enquêtes et études menées sur la filière avicole et les fumiers qu'elle génère, ayant permis de mieux faire admettre la régularisation des installations classées liée au PMPOA et d'organiser à travers l'action « Valorisation des effluents d'élevage » l'exportation des excédents vers les zones céréalières dans de bonnes conditions.

Vif-Argent a initié la « **charte Vif Argent** » en 1995. Elle comporte un **diagnostic environnemental** global sur l'exploitation.

2. Vers le grand public

La communication auprès du grand public est importante et touche les établissements **d'enseignement agricole, les collectivités locales et surtout les écoles**. En effet, l'animatrice a initié une action intitulée "*l'enfant, l'éleveur et la rivière*" avec élaboration d'une vidéo en 1995. Les enfants peuvent visiter des exploitations et découvrir la flore et la faune de bord de rivière. L'action participe aussi aux manifestations agricoles.

La publication d'articles dans la presse locale est aussi utilisée comme canal pour sensibiliser les non-agricoles.

Evaluation des progrès accomplis

• Pression organique azotée après importation/exportation et soldes CORPEN

L'évolution des **soldes CORPEN** fait apparaître une grande diversité. Globalement, hormis le groupe L+HS qui reste toujours très excédentaire, tous les autres présentent des risques faibles à moyens. On observe notamment une meilleure répartition des effluents sur toute la SAU.

• Pratiques de fertilisation minérale

Fertilisation du maïs

La fertilisation minérale de cette culture a nettement diminué grâce à une meilleure prise en compte des amendements organiques. La dose moyenne d'azote minéral diminue de 23 kg/ha, passant de 40 kg/ha en 1994 à 26,6 en 1998. Cependant, les pratiques restent hétérogènes avec certains types d'exploitations en augmentation (laitiers, viandes+hors-sols, viandes+laitiers).

Fertilisation du blé

Les résultats sont nettement moins encourageants que sur maïs et un raisonnement est nécessaire.

Fertilisation du ray-grass

On peut observer que les surfaces recevant des amendements organiques ont augmenté. La dose d'azote minéral apportée diminue certes, le ray-grass recevant à la fois des apports minéraux et organiques, mais son niveau reste très élevé.

Fertilisation des prairies de plus de 3 ans

Les surfaces recevant des amendements organiques ont progressé passant de 21 à 27 % entre 1994 et 1998, et cette amélioration devrait se poursuivre puisque de nombreux agriculteurs sont intéressés par le compostage.

Depuis 1990, un **suivi de la qualité de l'eau** est effectué sur 3 points de la zone par la DDASS. Compte tenu des caractéristiques du milieu, la qualité de l'eau varie très rapidement en fonction de la pluviométrie et de la température.

Perspectives d'évolution

Un troisième programme a été bâti. L'action s'oriente vers la mise en place de CTE collectifs et la diffusion des acquis au delà de la zone.

Le projet collectif CTE est de pouvoir continuer à développer les activités d'élevage et les emplois qui en découlent tout en reprenant en main l'évolution et la qualité environnementale du Bocage, notamment la qualité de l'eau. Le CTE comporte un volet socio-économique (emploi, répondre aux attentes de la société) et un volet territoire environnement (qualité de l'eau, composantes du paysage bocager).